

Communiqué de presse
Montpellier, le 10 mai 2019

Un accord régional pour l'emploi et la qualification des jeunes en Occitanie

La DIRECCTE Occitanie, l'ARML, Prism'emploi Occitanie, le FAF.TT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes, afin de consolider et sécuriser leurs parcours d'accès à l'emploi et à la qualification. Cet accord reflète une politique volontariste qui souhaite mobiliser les acteurs économiques pour améliorer l'employabilité des jeunes. D'une durée de deux ans, cet accord démontre la volonté des agences d'emploi et des Missions Locales de s'engager durablement en faveur de l'emploi des jeunes.

Une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

UN ACCORD DÉDIÉ À L'INTÉGRATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, VIA L'INTÉRIM

L'accès à l'emploi constitue l'une des premières demandes des jeunes et le Gouvernement en a fait sa priorité, en engageant une politique volontariste et des moyens importants.

L'Etat a ainsi élaboré la démarche Garantie jeunes, confiée au réseau des Missions Locales et qui est devenue, en 2016, un droit universel. La Garantie jeunes permet d'accompagner les jeunes de 16-25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en étude, vers l'emploi ou la formation. La Garantie jeunes constitue une modalité spécifique, particulièrement intensive, du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Le présent accord constitue une déclinaison régionale de l'accord de coopération conclu le 21 mars 2018 par l'Etat, Prism'emploi, l'UNML, le FAF.TT et le FASTT en faveur de l'emploi et la qualification des jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA.

DES PARTENAIRES COMPLÉMENTAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Afin de renforcer les synergies dans leurs interventions, en région Occitanie, les parties signataires ont souhaité structurer leur partenariat afin de développer les dynamiques existantes et créer de nouvelles dynamiques de coopération. Cet accord permettra de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire.

Cet accord vise ainsi à :

- Renforcer les opportunités d'accès des jeunes accompagnés par les Missions Locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences professionnelles dans leur parcours ;
- Renforcer la qualification des jeunes intérimaires pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins à leur accès à l'emploi ;
- Contribuer à la réussite de la Garantie jeunes mobilisée dans le cadre du PACEA, en l'articulant avec la démarche « Mission jeunes ».

UN PILOTAGE ASSURÉ PAR UN COMITÉ RÉGIONAL

Les parties signataires considèrent qu'il est essentiel de rendre compte des résultats obtenus. Ainsi, le suivi et le pilotage de l'accord régional seront réalisés au sein d'un comité régional à l'appui des éléments de bilan transmis par les correspondants désignés par chaque partie signataire. Le comité se réunira au moins une fois par an.

CHIFFRES CLÉS EN OCCITANIE

- Le réseau régional des Missions Locales s'appuie sur 26 structures, avec un réseau de plus de 600 permanences
- En 2018, plus de 180 000 jeunes ont été en contact avec les Missions Locales, dont plus de 100 000 en accompagnement renforcé, suivis par les 1200 salariés du réseau.
- 56 500 situations d'emploi, 22 000 situations de formation, 10 900 jeunes ont intégré la Garantie jeunes, 14 500 sont en suivi délégué avec Pôle emploi
- 900 agences d'emploi sur le territoire
- 48 000 salariés intérimaires équivalents temps plein, soit 7,0 % de l'emploi intérimaire en France.

« La population active jeune est en demande d'accompagnement vers le marché du travail. Cet accord répond à cette sollicitation et permettra à un plus grand nombre d'accéder à l'emploi, y compris par la voie de l'intérim », commente **Christophe LEROUGE**, Directeur de la DIRECCTE Occitanie.

« Accompagner les jeunes vers l'emploi est l'essence même des Missions Locales, ce qui explique notre investissement dans cet accord. Tous ensemble nous allons pouvoir aider ces jeunes à s'insérer sur le marché du travail grâce à notre travail en synergie », témoigne **Jean-Paul DUPRÉ**, Président de l'ARML Occitanie.

« L'intérim, notamment pour les jeunes non qualifiés, est un vrai tremplin professionnel. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », déclare **Joël EVRARD**, Président régional de Prism'emploi Occitanie.

« Notre rôle est de déployer et coordonner les Missions Jeunes sur les territoires pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur proposant un accompagnement global pouvant inclure une montée en compétences grâce à la formation », souligne **Valérie SORT**, Directrice Générale du FAF.TT.

« Les jeunes ont parfois du mal à accéder à l'emploi du fait de certains freins, liés à la mobilité, au logement, à la santé ou au budget. Notre engagement dans cette convention permet à ces publics de bénéficier de solutions concrètes et rapides pour lever certains de ces obstacles et de développer et sécuriser leurs parcours professionnels », précise **Daniel LASCOLS**, Directeur général du FASTT.



Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
Godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
Juliette.prost@plead.fr

À propos de la DIRECCTE

La DIRECCTE Occitanie, direction des entreprises de la concurrence, consommation, travail et emploi est l'interlocuteur économique et social unique de l'Etat pour les entreprises et les acteurs institutionnels du territoire.

Son action permet une intervention globale articulant appui au développement économique, compétitivité, application de la législation du travail et du droit économique. Elle veille à la santé et à la sécurité au travail et contribue à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail.

En particulier, la DIRECCTE Occitanie pilote en région les politiques publiques pour l'accès et le retour à l'emploi, notamment des jeunes. La sécurisation des parcours professionnels et le développement de compétences adaptés aux entreprises du territoire sont au cœur de son action. Elle anime le réseau des Missions Locales, notamment en mobilisant les crédits du Fonds Social Européen en appui de l'offre de service de ces dernières.

À propos de l'ARML Occitanie

L'ARML est en charge du programme d'animation régionale pour l'ensemble des 26 Missions Locales de la région. Elle a notamment pour rôle d'accompagner les ML dans le déploiement des dispositifs publics, de renforcer la professionnalisation du réseau, d'animer les partenariats avec les acteurs régionaux, de concourir au développement des projets de territoire.

L'ARML est une association loi 1901 dont la gouvernance est assurée par les Présidents des ML Occitanie.

À propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8 150 en France), les salariés du secteur de l'intérim (472 000 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi.

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 8650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.